



Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Points 146 et 160 b) de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

**Financement des Forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :**
Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Force intérimaire des Nations Unies au Liban : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2010/11	518 710 200
Dépenses de 2010/11	518 692 300
Solde inutilisé de 2010/11	17 900
Crédit ouvert pour 2011/12	545 470 600
Dépenses prévues pour 2011/12 ^a	545 160 800
Montant prévu du solde inutilisé de 2011/12 ^a	309 800
Projet de budget du Secrétaire général pour 2012/13	517 202 300
Recommandation du Comité consultatif pour 2012/13 ^b	517 020 600

^a Prévisions au 23 février 2012 (voir annexe I).

^b Voir par. 1 ci-dessous.



I. Introduction

1. **En attendant les renseignements à jour que doit recevoir l'Assemblée générale sur la composition de la flotte aérienne de la mission, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande de réduire de 181 700 dollars le projet de budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (voir par. 38 ci-après). Le Comité consultatif a formulé dans le présent rapport des observations et recommandations supplémentaires, selon qu'il convenait.**

2. Le rapport du Comité consultatif sur les questions intersectorielles qui concernent les opérations de maintien de la paix en général a été publié sous la cote A/66/718. Dans le présent rapport, le Comité ne traite que des ressources de la FINUL et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général relatives à la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/701 et Corr. 1), le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (voir A/66/5 (Vol. II), chap. II), et fait des commentaires spécifiques à leur sujet aux paragraphes 39 et 40 ci-après. On trouvera, dans le document A/66/719, le rapport du Comité consultatif concernant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2011. **Le Comité continue de souligner l'importance des conclusions du Comité des commissaires aux comptes et réaffirme qu'il importe que ses recommandations soient appliquées dans les délais fixés par le Secrétaire général.**

4. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la FINUL figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

5. Dans sa résolution 64/282, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, un crédit de 518 710 200 dollars (montant net : 507 713 700 dollars) aux fins du fonctionnement de la mission. Les dépenses engagées au cours dudit exercice ont atteint 518 692 300 dollars (montant net : 505 062 800 dollars), le solde inutilisé s'élevant à 17 900 dollars. On trouvera une analyse des écarts dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/582, par. 28 à 39). Le Comité consultatif note que les contributions non budgétisées du Gouvernement hôte se sont élevées à 13 801 400 dollars, montant qui représente les terrains et les locaux fournis à la mission (ibid., sect. III.F).

6. Au cours de l'exercice, les crédits ont été sous-utilisés, notamment aux rubriques suivantes :

a) Contingents (16 073 400 dollars, soit 5,4 %), ce qui s'explique par la diminution des sommes remboursées au titre du matériel appartenant aux contingents imputable au retard pris dans le déploiement prévu de certaines unités, par les dépenses inférieures aux prévisions concernant les contingents, en raison du taux de vacance de postes effectif de 21 % contre un taux prévu de 20 % et par la baisse des dépenses afférentes à l'indemnité de permission. Ces économies ont été en partie annulées par l'augmentation des dépenses au titre des indemnités de subsistance (missions) versées aux officiers d'état-major consécutives à un déploiement à 100 %, contre un coefficient délais de déploiement de 20 % prévu dans le budget;

b) Transmissions (2 313 300 dollars, soit 14,2 %), en raison essentiellement de l'annulation d'engagements liés à la location de systèmes radar, qui s'explique par le fait que des factures n'ont pas été reçues et que les remboursements au titre du soutien logistique autonome ont été réduits, du fait d'un déploiement de personnel plus faible que prévu;

c) Matériel spécial (1 235 800 dollars, soit 23,9 %), en raison essentiellement d'une diminution des remboursements au titre du soutien logistique autonome, qui s'explique par le fait que le déploiement des contingents a été moins important que prévu au cours de l'exercice et qu'il n'a pas fallu acquérir de matériel d'observation puisqu'il existait déjà du matériel en stock;

d) Transports aériens (604 900 dollars, soit 7,8 %), en raison d'une diminution des dépenses prévues au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères s'expliquant par une réduction du nombre d'heures de vol due à une utilisation accrue des transports routiers, à une diminution de la fréquence des navettes aériennes à destination de Beyrouth et à une réduction de la flotte d'hélicoptères, dont le nombre est passé de 9 à 7. Cette diminution est en partie annulée par une augmentation des dépenses de carburant, dont le coût moyen s'est élevé à 0,78 dollar/litre, contre une prévision budgétaire de 0,50 dollar/litre.

7. Cette sous-utilisation des crédits a toutefois été annulée par des dépenses supérieures aux prévisions, principalement aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (3 637 000 dollars, soit 6,4 %), du fait d'une baisse du taux de vacance de postes effectif de 16,7 % par rapport au taux de 22 % prévu lors de l'établissement du budget; b) personnel recruté sur le plan national (10 333 100 dollars, soit 30,8 %), du fait d'un taux de vacance de postes moyen de 11,7 %, contre le taux prévu de 16 %, ainsi que de la révision du barème des émoluments de ce type de personnel, qui est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2010; c) installations et infrastructures (1 258 900 dollars, soit 2,5 %), du fait essentiellement de la hausse du coût effectif du gazole et du gaz propane liquide; d) transports terrestres (942 800 dollars, soit 11 %), du fait principalement du coût effectif plus élevé que prévu du gazole, et e) transports maritimes ou fluviaux (4 585 100 dollars, soit 15,1 %), du fait du déploiement de 8 navires en moyenne contre les 7 prévus et de la différence entre la composition de la flotte et les prévisions la concernant.

8. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juin 2012 au 30 juin 2013, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et informations sur l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 17 février 2012, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FINUL depuis sa création s'établissait à 5 834 409 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 5 703 983 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 130 426 000 dollars. Le Comité a par ailleurs été informé qu'au 31 décembre 2011, un montant estimatif de 13 445 000 dollars était dû au titre du remboursement du coût des contingents, ainsi qu'un montant de 37 480 000 dollars au titre du matériel appartenant aux contingents. Au 13 février 2012, le solde de trésorerie de la mission s'élevait à 370 500 000 dollars, solde qui comprend un montant de 62 483 000 dollars au titre des réserves de fonctionnement sur trois mois. Le solde disponible, soit 308 017 000 dollars, était suffisant pour faire face à la prochaine échéance de remboursement des pays fournisseurs de contingents, en mars 2012.

10. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2012, les 509 demandes d'indemnisation présentées depuis la création de la mission, avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 21 772 000 dollars et qu'il existait une demande en instance de règlement. **Le Comité compte que la demande en instance sera réglée rapidement.**

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2012, les chiffres de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 concernant l'occupation des postes de la FINUL s'établissaient comme suit :

	Effectif autorisé ^a	Effectif réel	Taux de vacance de postes (pourcentage)
Contingents	15 000	12 080	19,5
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	371	351	5,4
Personnel recruté sur le plan national	727	658	9,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	3	2	33,3

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

12. Le Comité consultatif a obtenu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, assorti des raisons expliquant les écarts (voir annexe I). Au 31 janvier 2012, les dépenses s'élevaient à 290 421 000 dollars. À la clôture de l'exercice en cours, le montant estimatif des dépenses devrait s'élever à 545 160 800 dollars, contre un montant de 545 470 600 dollars au titre du crédit ouvert, ce qui laisserait un solde inutilisé de 309 800 dollars. Le Comité note que le montant estimatif des dépenses, soit 545 160 800 dollars, tient compte des dépassements de crédits prévus au titre des rubriques suivantes :

a) Personnel recruté sur le plan international (5 018 500 dollars) et personnel recruté sur le plan national (5 657 700 dollars), du fait du taux de vacance

de postes moins élevé que prévu et de la révision du barème des émoluments du personnel recruté sur le plan national, entré en vigueur le 1^{er} septembre 2010;

b) Installations et infrastructures (5 577 300 dollars) et transports terrestres (1 707 000 dollars), du fait principalement de la hausse du coût unitaire du gazole;

c) Transports maritimes et fluviaux (3 318 700 dollars), du fait de la hausse des coûts afférents à deux nouveaux navires pour la Force d'intervention navale.

13. Le Comité consultatif note, à la lecture de l'annexe I, que les dépassements estimés dont il est question ci-dessus devraient être compensés par des soldes inutilisés au titre de plusieurs rubriques, principalement les contingents (18 934 200 dollars), en raison d'un taux de vacance de postes moyen plus élevé que prévu (de 20 % contre un taux budgétisé de 18 %), et les transports aériens (1 612 200 dollars), en raison de la baisse des dépenses à ce titre, rendue possible grâce au déploiement d'hélicoptères Bell 212, moins onéreux que les appareils Super Puma, qui n'étaient pas disponibles.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

A. Mandat et résultats attendus

14. Le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), puis élargi dans la résolution 1701 (2006), par laquelle le Conseil a autorisé un accroissement des effectifs de celle-ci pour les porter à un maximum de 15 000 hommes. La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 août 2012, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2004 (2011). La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban (voir A/66/701, par. 1 et 2).

15. Le Secrétaire général décrit les hypothèses budgétaires et les initiatives d'appui à la mission aux paragraphes 7 à 14 de son rapport sur le projet de budget. Il indique que, pendant l'exercice 2012/13, la FINUL poursuivra ses activités opérationnelles ordinaires consistant à contrôler la cessation des hostilités en effectuant régulièrement des patrouilles et à travailler en étroite coordination avec l'armée libanaise pour prévenir les violations de la Ligne bleue. La FINUL continuera également d'aider l'armée libanaise à prendre des mesures pour établir, entre la Ligne bleue et le Litani, une zone d'exclusion de tous personnels armés, matériels et armes autres que ceux qu'elles auraient elles-mêmes déployés dans la zone. La Force continuera de prendre toutes les mesures nécessaires dans les limites de ses capacités pour veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles de quelque nature que ce soit. Dans le même temps, le Groupe d'intervention navale continuera de mener ses opérations de surveillance dans la zone des opérations maritimes de la FINUL et d'organiser des manœuvres, en coopération avec les forces navales libanaises.

16. Le Secrétaire général indique que la FINUL continuera de renforcer sa coopération et sa coordination avec l'armée libanaise, ainsi qu'il est demandé dans la résolution 2004 (2011) du Conseil de sécurité. À cet égard, il est envisagé d'accélérer, pendant l'exercice 2012/13, le rythme d'utilisation du mécanisme de

concertation stratégique entre la FINUL et l'armée libanaise, qui vise à faciliter l'exercice progressif par cette dernière de la responsabilité d'assurer la sécurité dans le théâtre des opérations de la Force ainsi que dans les eaux territoriales du pays. Le Secrétaire général indique de surcroît que la FINUL poursuivra, en coordination et en coopération avec les deux parties, la tâche consistant à délimiter de manière visible la Ligne bleue. Si l'armée libanaise en fait la demande, elle continuera aussi de lui offrir un soutien dans le domaine du génie pour l'aider à construire une route, parallèle à la Ligne bleue, qui facilitera l'accès de l'armée et de la FINUL à la zone. Par ailleurs, elle continuera de s'employer à donner plus de moyens à l'armée libanaise, entre autres en renforçant la capacité de coordination civilo-militaire.

17. Par sa résolution 2004 (2011), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de faire le bilan stratégique de la FINUL pour faire en sorte que la configuration de la mission soit appropriée à l'exécution des tâches qui lui sont confiées. À cet égard, le Secrétaire général a indiqué que les conclusions du bilan, qui a passé en revue l'exécution des fonctions, tâches et activités essentielles de la Force, seront transmises au Conseil de sécurité en mars 2012 (*ibid.*, par. 10).

B. Ressources nécessaires

18. Le montant de l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève à 517 202 300 dollars, soit une diminution de 28 268 300 dollars (5,2 %), en chiffres bruts, par rapport aux crédits alloués (545 470 600 dollars) pour l'exercice 2011/12. Le Comité consultatif note qu'au vu du montant prévu de 545 160 800 dollars au titre des dépenses pour 2011/12 (voir par. 12 ci-avant) la réduction proposée des ressources pour 2012/13 s'élève à 27 958 500 dollars.

19. Le projet de budget pour l'exercice 2012/13 doit couvrir le déploiement de 15 000 militaires, 370 agents recrutés sur le plan international, 717 agents recrutés sur le plan national et 3 emplois de temporaire pour des agents recrutés sur le plan international.

20. La réduction globale des crédits demandés pour l'exercice 2012/13 est principalement imputable à des dépenses moindres au titre : a) des contingents (27 620 100 dollars); b) des transports aériens (1 790 800 dollars); c) des transmissions (914 400 dollars); et d) de l'informatique (618 000 dollars). Cette réduction est toutefois partiellement annulée par une augmentation des crédits demandés au titre : a) du personnel recruté sur le plan international (736 500 dollars); b) du personnel recruté sur le plan national (2 160 200 dollars); et c) des installations et infrastructures (544 200 dollars).

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2011/12^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2012/13^a</i>	<i>Variation</i>
Contingents	15 000	15 000	–

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

21. Le montant estimatif des dépenses prévues au titre des effectifs militaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève à 284 958 300 dollars, soit une diminution de 27 620 100 dollars (8,8 %), par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2011/12. Le Comité consultatif note, d'après les renseignements qui lui ont été fournis, que cette baisse des dépenses s'explique essentiellement par des besoins moindres en ce qui concerne :

a) Les remboursements du coût des contingents (15 602 800 dollars, soit 8,8 %), en raison de l'application d'un coefficient délais de déploiement de 20 % pour l'exercice 2012/13, contre 18 % pour 2011/12, et de la non-reconduction du versement d'un montant supplémentaire aux pays fournissant des contingents, qui n'avait été approuvé que pour l'exercice 2011/12;

b) Les voyages au titre des déploiements, relèves et rapatriements (3 135 400 dollars, soit 14,2 %), du fait principalement d'un recours accru aux avions des Nations Unies plutôt qu'à des vols affrétés par des compagnies commerciales, et de l'application d'un coefficient délais de déploiement plus élevé (20 %);

c) Les rations (3 207 700 dollars, soit 15,7 %), en raison de l'application d'un coefficient délais de déploiement plus élevé (20 %), d'une réduction des coûts de transport et de réfrigération et d'une consommation que l'on prévoit moins élevée au vu de l'expérience récente;

d) Le matériel appartenant aux contingents (4 492 300 dollars, soit 5,7 %), essentiellement en raison de l'application d'un coefficient délais de déploiement plus élevé (20 %) et d'une diminution des effectifs d'un contingent.

22. S'agissant de la réduction des crédits ouverts au titre des contingents, due principalement à l'application d'un coefficient délais de déploiement de 20 %, contre 18 % dans le budget, le Comité consultatif note, d'après les renseignements supplémentaires qui lui ont été communiqués, que le coefficient délais de déploiement moyen s'établissait à 19,1 % pendant la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 31 janvier 2012, tandis que le taux effectif depuis le 1^{er} février 2012 est de 19,5 %.

23. Concernant les rations, le Comité consultatif note que l'application d'un coefficient délais de déploiement de 20 % pour l'exercice 2012/13 entraîne une réduction de 2 % du nombre prévu de soldats qui sert à l'estimation des besoins. Il note également toutefois qu'une diminution de 15,7 %, soit quelque 3,2 millions de dollars, est proposée par rapport aux crédits ouverts pour la période en cours. Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que la variation reflétait des réductions imputables à l'application d'un coefficient délais de déploiement plus élevé, à des fluctuations des taux de change et à l'application d'un coefficient de non-utilisation, cette dernière mesure devant se traduire par une gestion plus stricte des stocks, et notamment la non-fourniture de rations aux soldats en permission. Le Comité a également été informé que des rations de combat remplaçaient les rations fraîches une fois tous les 28 jours en moyenne afin de veiller à ne pas dépasser leurs durée de conservation et date de péremption. **Le Comité consultatif se félicite de l'approche qui ressort du budget 2012/13 en ce qui concerne la gestion des rations mais compte que la qualité des rations distribuées aux contingents sera maintenue.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2011/12</i>	<i>Effectif proposé pour 2012/13</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	371	370	(1)
Personnel recruté sur le plan national	727	717	(1)
Emplois de temporaire	3	3	–
Total	1 101	1 090	(110)

24. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élèvent à 101 151 600 dollars, soit une augmentation de 2 896 000 dollars (2,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2011/12, concernant essentiellement :

a) Le personnel recruté sur le plan international (736 500 dollars, soit 1,2 %), en raison principalement de la révision du barème des traitements, qui a pris effet en janvier 2012, de l'application d'un taux de vacance de postes de 10 %, contre 11 % pour l'exercice en cours, et du montant estimatif des dépenses communes de personnel, basé sur les dépenses réelles, qui représente 71 % du total net des traitements, contre 70 % pour 2011/12. L'augmentation qui résulte de ces changements est en partie annulée par la baisse des dépenses au titre des contributions du personnel, calculées sur la base du nouveau barème (ibid., par. 65);

b) Le personnel recruté sur le plan national (2 160 200 dollars, soit 5,9 %), en raison principalement de la révision du barème des traitements pertinent, qui a pris effet le 1^{er} septembre 2010, et de l'application d'un taux de vacance de postes de 20 % en ce qui concerne les administrateurs recrutés sur le plan national, contre 33 % en 2011/12. L'augmentation qui résulte de ces changements est en partie annulée par la diminution des dépenses correspondant à la suppression proposée de 11 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (ibid., par. 66).

25. Le tableau ci-après fournit des informations sur les taux de vacance de postes retenus pour l'élaboration des propositions relatives à l'exercice 2012/13 ainsi que des renseignements concernant les exercices en cours et antérieur et le taux de vacance de postes actuel.

Taux de vacance de postes pour le personnel civil

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux de vacance de postes effectif moyen pour 2010/11</i>	<i>Taux de vacance de postes budgétisé 2011/12</i>	<i>Taux de vacance de postes effectif au 31 janvier 2012</i>	<i>Taux de vacance de postes proposé pour 2012/13</i>
Personnel recruté sur le plan international	16,7	11,0	5,4	10,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	31,0	33,0	20,7	20,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	11,0	9,0	9,0	9,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	13,9	–	33,3	–

Taux de vacance de postes

26. Le Comité consultatif note la proposition d'appliquer un taux de vacance de postes de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international bien que le taux effectif au sein de la mission soit actuellement de 5,4 %. Après avoir posé la question, le Comité a été informé que ce taux de 10 % reflétait une normalisation du taux d'occupation des postes, sur la base de l'expérience acquise en matière de rotation du personnel et de temps de latence à prévoir pour le recrutement et le remplacement de ce personnel. Il a également été informé que le taux de vacance de postes utilisé tenait compte des taux effectifs que la mission avaient connus au cours des exercices récents, à savoir 22 % en 2009/10, 17 % en 2010/11 et 11 % pour l'exercice en cours (taux budgétisé).

27. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a souligné l'efficacité des mesures prises par la FINUL en vue de réduire ses taux de vacance de postes concernant le personnel recruté sur le plan international, principalement le fait de recruter parmi les candidats présélectionnés par le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions (ibid., sect. VI.B). **Le Comité consultatif sait pouvoir compter sur la FINUL pour continuer de faire tout son possible afin de maintenir au plus bas les vacances de poste.** Il fait des observations supplémentaires sur les taux de vacance de postes au sein des opérations de maintien de la paix dans son rapport sur les questions intersectorielles.

Recommandations concernant les postes

28. Une description détaillée des modifications proposées pour le tableau d'effectifs au titre de chaque composante figure dans le projet de budget et laisse apparaître une diminution nette de 11 postes. On trouvera à l'annexe II ci-après un récapitulatif des changements proposés en la matière. **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction les efforts déployés par la FINUL pour revoir ses effectifs et procéder à des ajustements afin de répondre à l'évolution de ses besoins prioritaires, y compris en réaffectant ou supprimant les postes qui ne sont plus jugés nécessaires.**

Transformation d'un poste

29. Le Secrétaire général propose de transformer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) au Bureau du Directeur de l'appui aux missions en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Compte tenu de la charge de travail et des responsabilités associées à ce poste, on estime pouvoir trouver sur le plan national des candidats qualifiés pour assumer les fonctions correspondantes au sein du Groupe de la gestion des archives et des dossiers (ibid., par. 36). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la proposition du Secrétaire général et encourage la mission à continuer d'identifier les postes internationaux susceptibles d'être dorénavant pourvus sur le plan national.**

Réaffectations et transferts de poste

30. Comme indiqué à l'annexe II ci-après, le Secrétaire général a proposé un certain nombre de réaffectations ou transferts de poste pour l'exercice 2012/13. Il s'agit de la réaffectation de deux postes, l'un d'agent du Service mobile à la Section du personnel civil et l'autre d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des services médicaux, en vue de créer un groupe de gestion de l'information au

sein du Bureau du commandant de la Force/Chef de mission. Ce groupe serait chargé d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques et programmes de gestion de l'information de la Force et travaillerait en étroite collaboration avec les services régionaux de l'informatique et des transmissions, pour administrer la plate-forme informatique, ainsi qu'avec le Groupe de la gestion des dossiers. Sa création ferait bénéficier la Force d'un système cohérent de gestion de l'information (ibid., par. 26 à 28).

31. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la création du Groupe de gestion de l'information répondrait à la nécessité d'améliorer la gestion – actuellement fragmentée – de l'information au sein de la mission. Pour ce faire, le Groupe regrouperait dans le cadre d'une seule et même structure de gestion les divers groupes qui s'en chargent jusqu'à présent. Il a également été informé que la taille de la composante militaire présente au quartier général de la mission et la rotation fréquente des officiers d'état-major compliquaient la tâche déjà ardue d'un traitement efficace de l'information conformément aux politiques et meilleures pratiques de l'ONU. **Comme indiqué au paragraphe 28 ci-avant, le Comité consultatif salue les efforts déployés par la FINUL pour tenir compte de ses nouveaux besoins en réaffectant des postes existants pour des fonctions différentes. Il reste néanmoins convaincu que la création de nouveaux postes devrait être dûment justifiée (voir A/65/743, par. 30). Il estime à cet égard que la constitution du Groupe de gestion de l'information, puisqu'elle a pour but de consolider les capacités actuelles, pourrait intervenir sans la réaffectation de deux postes qui a été proposée.**

32. Le Secrétaire général propose en outre les réaffectations et transferts de poste suivants :

a) Réaffectation de deux postes d'interprète (agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Bureau de Beyrouth à la Section de l'information qui serait ainsi renforcée. Le Secrétaire général indique que l'un des postes serait affecté au Groupe de la production radiophonique pour aider à améliorer le contenu des émissions radio de la FINUL, diffusées suivant un rythme bimensuel sur les stations locales, tandis que l'autre serait affecté au Groupe de suivi des médias (A/66/701, par. 30 à 32). Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que le Bureau de Beyrouth n'avait plus besoin d'interprète à demeure et qu'en cas de nécessité ponctuelle, il serait possible d'en dépêcher depuis le quartier général de la FINUL;

b) Réaffectation d'un poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre mixte des opérations logistiques au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, où il serait transformé en poste d'assistant administratif dont les fonctions consisteraient à exécuter des travaux de bureau, et d'un poste d'assistant (agent du Service mobile) de la Commission d'enquête au Groupe de la mise aux normes et du suivi, où il serait transformé en poste d'assistant administratif (ibid., par. 36 et 37);

c) Afin d'élargir le champ des services offerts en matière de soutien psychosocial et matériel au personnel, réaffectation d'un poste de technicien des télécommunications (agent du Service mobile) et d'un poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre mixte des opérations logistiques pour pourvoir, respectivement, les postes de

conseiller du personnel (agent du Service mobile) et d'assistant social (agent des services généraux recruté sur le plan national) (ibid., par. 39 et 40);

d) Transfert de cinq postes (1 P-4, 1 poste d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent des services généraux) de la Section de la gestion des contrats à la Section des services généraux pour y assumer les mêmes fonctions (ibid., par. 41);

e) Réaffectation d'un poste d'assistant (finances) (agent du Service mobile) à la Section des services généraux et transformation en poste d'assistant administratif chargé de mettre en place un système de commande électronique (ibid., par. 43);

f) Réaffectation de quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national [1 assistant génie, 1 assistant à la gestion des carburants et 2 assistants (transports)] à la Section des services généraux en tant que postes d'assistant (gestion des installations) (ibid., par. 44);

g) Au sein des Services d'appui intégré, réaffectation d'un poste d'assistant (gestion du matériel) (agent du Service mobile) de la Section des approvisionnements dans les mêmes fonctions et de deux postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre mixte des opérations logistiques pour pourvoir respectivement les postes d'assistant (opérations aériennes) et d'assistant (stocks et fournitures) (ibid., par. 45 à 47).

33. Le Comité consultatif n'a pas d'objection aux propositions du Secrétaire général en ce qui concerne les réaffectations et transferts de poste indiqués au paragraphe 32 ci-dessus.

Suppressions de postes

34. Le Secrétaire général propose de supprimer 11 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont 1 poste d'assistant aux achats, 1 poste d'assistant aux rations et 9 postes d'assistant aux services linguistiques au Centre mixte des opérations logistiques (ibid., par. 42, 47 et 48). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la proposition faite par le Secrétaire général de supprimer 11 postes.**

35. **Comme mentionné au paragraphe 31 ci-avant, le Comité consultatif n'appuie pas la proposition consistant à réaffecter deux postes au Groupe de la gestion de l'information. Il est d'avis que s'ils sont devenus inutiles, le Secrétaire général devrait envisager de les supprimer.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Crédits ouverts pour 2011/12</i>	<i>Montant proposé pour 2012/13</i>	<i>Variation</i>
134 236 600	130 692 400	(3 544 200)

36. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève à 130 692 400 dollars, soit une baisse de 3 544 200 dollars (2,6 %) par rapport au montant alloué durant l'exercice 2011/12,

qui résulte essentiellement d'une baisse des crédits demandés au titre des postes budgétaires ci-après :

a) Transports aériens (1 790 800 dollars, soit 21,1 %), du fait principalement : i) du déploiement de deux hélicoptères Bell 212 au lieu de deux Super Puma qui auraient été plus coûteux; ii) de la réduction du nombre d'heures de vol prévues qui passe de 2 000 durant l'exercice 2011/12 à 1 800 durant l'exercice 2012/13; et iii) de la baisse des dépenses au titre des heures de poursuite des satellites. Ces baisses ont été partiellement annulées par une augmentation du prix du carburant d'aviation qui est passé de 0,65 dollar le litre durant l'exercice 2011/12 à 0,93 dollar durant l'exercice 2012/13 (ibid., par. 71);

b) Transmissions (914 400 dollars, soit 6 %), du fait de la réduction des achats résultant de la prolongation de l'utilisation du matériel existant, et d'une diminution des remboursements au titre du soutien logistique autonome en raison de la hausse du coefficient délais de déploiement appliqué, qui est passé à 20 % (ibid., par. 73);

c) Technologies de l'information (618 000 dollars, soit 17,7 %), du fait principalement d'une réduction des achats résultant de la prolongation de l'utilisation du matériel existant et de l'utilisation des stocks existants de pièces détachées et de fournitures (ibid., par. 74).

37. La baisse des crédits demandés à ces trois rubriques est partiellement annulée par une hausse des dépenses au titre des transports terrestres (139 900 dollars) et des installations et infrastructures (544 200 dollars), due dans les deux cas à une augmentation du prix du gazole, qui est passé de 0,63 dollar le litre durant l'exercice 2011/12 à 0,92 dollar, prix calculé sur la base du coût moyen de juillet à décembre 2011 (ibid., par. 69 et 70).

Transports aériens

38. S'agissant des transports aériens, le Comité consultatif a été informé durant ses entretiens que la flotte d'hélicoptères ne comptait plus que cinq appareils au lieu de sept en raison du départ de deux d'entre eux au début de 2012. Il a également été informé que tout était fait pour les remplacer mais que dans le cas où la flotte ne compterait plus que cinq hélicoptères, la Mission prévoyait de maintenir le nombre d'heures de vol proposé pour l'exercice 2012/13, à savoir 1 800, en utilisant davantage chacun des appareils restants. Le Comité a par ailleurs été informé des incidences financières qu'avait eues la réduction de la flotte. Le montant des dépenses au titre des transports terrestres pour l'exercice 2012/13 avait été ramené à 6 515 400 dollars, soit une réduction de 181 700 dollars par rapport au montant de 6 697 100 dollars initialement prévu dans le projet de budget. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale soit informée des progrès réalisés pour tenter de remplacer les deux appareils au moment où elle examinera le projet. En cas de non-remplacement d'ici là, il recommande que le projet de budget soit ajusté à hauteur de 181 700 dollars. Si la mission parvient à se procurer des hélicoptères supplémentaires en cours d'exercice, toute dépense afférente devra être inscrite dans le rapport sur l'exécution du budget.**

Transports terrestres

39. Dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix durant l'exercice clos le 30 juin 2011, le Comité des commissaires aux comptes a noté que, selon le coefficient standard, le nombre de véhicules assignés au personnel recruté sur le plan international avait considérablement dépassé les prestations dues. Il a également observé qu'un nombre important de véhicules légers, transportant pour la plupart un seul passager, effectuaient quotidiennement le trajet entre Tyr, où le personnel est logé, et le siège de la FINUL situé à Naqoura (voir A/66/5, Vol. II, chap. II, par. 215 et 218). L'administration a noté qu'à la suite du contrôle, la mission avait mis en place deux navettes supplémentaires destinées au transport du personnel entre Tyre et Naqoura (ibid., par. 222). Le Comité consultatif a été informé que du fait de l'observation du Comité des commissaires aux comptes, le nombre de véhicules légers serait réduit à 21 pour l'ensemble de la mission. Après avoir demandé des précisions, il a également été informé que cette réduction n'était pas spécifiquement imputable au renforcement du service de navettes mais plutôt à la rationalisation des dépenses et à d'autres facteurs opérationnels.

40. D'après les informations complémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que pour satisfaire aux besoins créés par les 370 postes proposés durant l'exercice 2012/13, il est prévu de mettre à disposition du personnel recruté sur le plan international 210 véhicules légers. Ce chiffre dépasse sensiblement les prestations dues si l'on applique les coefficients standard fixés au titre des opérations de maintien de la paix. **Le Comité reconnaît que le personnel doit pouvoir disposer de véhicules pour s'acquitter de ses tâches officielles. Il est toutefois préoccupé par l'observation faite par le Comité des commissaires aux comptes concernant le nombre de passagers par véhicule, qui laisse penser que ceux-ci sont avant tout utilisés par le personnel pour se rendre sur son lieu de travail et en revenir. Il attend de la FINUL qu'elle revoie l'utilisation des véhicules par son personnel et qu'elle prenne les mesures appropriées pour que leur nombre corresponde aux coefficients standard. Il demande que le projet de budget pour l'exercice 2013/14 comporte des informations sur la question et justifie, le cas échéant, un nombre de véhicules supérieur à celui fixé au moyen des coefficients standard.** Le Comité fait d'autres observations sur la question de la dotation en véhicules dans son rapport sur les questions intersectorielles.

Informatique

41. D'après les informations complémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que les crédits ouverts au titre de l'achat de matériel informatique durant l'exercice 2012/13 reflètent une baisse de 585 800 dollars, soit 50 %, par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2011/12, résultant de la prolongation de l'utilisation du matériel existant. Il note également que le nombre d'ordinateurs en service (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et ordinateurs blocs-notes) s'élève à 2 034, dont 1 001 sont destinés à la formation, au cybercafé, à la facturation des appels téléphoniques et à la connexion des contingents ou utilisés pour leurs pièces détachées. **Tout en observant une diminution des achats de matériel informatique, le Comité est d'avis que la mission devrait examiner de plus près son parc d'ordinateurs.** Il fait d'autres observations sur la question de la dotation en matériel informatique dans son rapport sur les questions intersectorielles.

Groupe d'intervention navale

42. Comme l'a souligné le Secrétaire général, le Groupe d'intervention navale continuera de mener ses opérations de surveillance dans la zone des opérations maritimes de la FINUL et d'organiser des manœuvres, en coopération avec les forces navales libanaises (A/66/701, par. 7). Des ressources d'un montant de 31 792 900 dollars ont été allouées au Groupe pour l'exercice 2012/13, ce qui représente une faible diminution de 112 900 dollars par rapport au financement approuvé pour l'exercice 2011/12.

43. Le Comité consultatif note que durant l'exercice 2010/11, un dépassement de crédits de 4 585 100 dollars a été constaté au titre du transport maritime et qu'un autre dépassement d'environ 3,3 millions est prévu au cours de l'exercice 2011/12 (voir par. 7 et 12 ci-avant). Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que le Groupe d'intervention navale se composait de 9 bâtiments (2 frégates, 2 corvettes, 1 patrouilleur océanique, 1 bâtiment de soutien et 3 patrouilleurs) et 2 hélicoptères maritimes. S'agissant de l'exercice 2012/13, le Comité a été informé que l'hypothèse budgétaire sur laquelle se fondait la proposition de ressources portait sur le déploiement de 7 bâtiments (3 frégates, 3 patrouilleurs et 1 bâtiment de soutien au combat) et 2 hélicoptères, le coefficient délais de déploiement appliqué étant de 25 %. Le Comité a été également informé que la planification des opérations continuait de se fonder sur l'hypothèse selon laquelle 9 bâtiments et 2 hélicoptères seraient mis à disposition et déployés. L'hypothèse budgétaire portant sur sept bâtiments se fondait toutefois sur une normalisation de la situation concernant les biens disponibles, tenant compte de l'expérience acquise par la mission et des délais relatifs au remplacement des navires. **Le Comité reste d'avis que le projet de budget doit se fonder sur des hypothèses budgétaires dûment justifiées prenant en compte à la fois les données d'expérience et les facteurs prévisibles et il prend note à cet égard de l'hypothèse de planification utilisée pour l'élaboration de la proposition de ressources destinées au Groupe d'intervention navale.**

44. Dans son précédent rapport sur la FINUL, le Comité consultatif a demandé que des informations sur les dispositions prises pour intégrer au Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents les procédures de vérification du matériel appartenant aux contingents mis à la disposition du Groupe d'intervention navale soient fournies dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13 (A/65/743/Add.9, par. 40). Il prend note à cet égard de la mise à jour figurant dans le projet de budget, indiquant que la FINUL avait élaboré des procédures de vérification du matériel appartenant aux contingents mis à la disposition du Groupe d'intervention navale (A/66/701, sect. VI.B). Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que la mise à jour recommandée de ces procédures dans le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents serait présentée à la prochaine réunion du groupe de travail chargé du matériel appartenant aux contingents, qui doit se tenir en 2014, pour examen et approbation.

Formation

45. Le montant prévu au titre des activités de formation durant l'exercice 2012/13 s'élève à 1 259 000 dollars et se décompose comme suit : 519 800 dollars au titre des voyages et 739 200 dollars au titre des frais, fournitures et services (ibid., par. 54 à 56). Il est assorti de renseignements portant sur le nombre prévu de

participants aux formations, que ce soit dans le cadre de stages externes ou organisés par la FINUL. Le Comité consultatif note que, durant l'exercice concerné, il est prévu que le personnel recruté sur le plan international participe à des formations en dehors de la zone de la mission à 104 reprises. D'après les informations fournies pour les exercices 2010/11 et 2011/12 et les propositions faites pour l'exercice 2012/13, il prend également note du fait qu'en moyenne chaque membre du personnel recruté sur le plan international devrait participer à une formation extérieure environ tous les trois ans. Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que le personnel de la mission avait besoin de se rendre au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) et au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) afin de participer à des formations organisées par l'ONU en dehors de la zone de la mission. Il a été indiqué que la plupart de ces stages étaient d'ordre technique et s'avéraient nécessaires pour une remise à niveau des compétences du personnel ou l'obtention d'une certification, notamment dans les domaines des transmissions, de l'informatique, des transports, des fournitures, de la sécurité, du génie et des soins médicaux. Le Comité a également été informé que la FINUL s'efforçait de réduire les frais de voyage en retenant dans toute la mesure possible des formations dispensées dans la région ou en Europe.

46. Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 22 de la résolution 66/246 de l'Assemblée générale dans lequel celle-ci souligne que la plus grande proportion possible des ressources affectées à la formation doit être consacrée à l'élaboration et à l'exécution des activités elles-mêmes, les dépenses annexes, y compris les frais de voyage, devant être réduites au minimum. **Le Comité réaffirme que les voyages effectués au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient de les limiter dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135).** Il fait d'autres observations sur la question dans son rapport sur les questions intersectorielles.

Détection des mines et déminage

47. Dans son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11, le Secrétaire général a indiqué que, si la réalisation escomptée consistait à enlever des mines et des munitions non explosées sur 192 000 mètres carrés de terre, la surface effectivement déminée n'était que de 12 016 mètres carrés (A/66/582, réalisation escomptée 1.1). Cette baisse s'explique par le transfert des ressources du déminage des zones de combat au déminage manuel de points situés le long de la Ligne bleue, conformément aux recommandations faites par le Département des opérations de maintien de la paix et la FINUL à l'issue d'un examen technique conjoint terminé en janvier 2010. Comme le montre le cadre de budgétisation axé sur les résultats figurant dans le projet de budget pour 2012/13, le déminage de la zone d'accès à la Ligne bleue continuera d'être prioritaire. Le Comité note à cet égard que, d'après le dix-huitième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, au 13 février 2012, le nombre de points que les parties s'étaient accordées à borner avait atteint un total de 253 sur les 470 prévus. Les démineurs de la FINUL ont ouvert l'accès à 192 points et établi les coordonnées de 140 d'entre eux (S/2012/124, par. 34). S'agissant de l'exercice 2012/13, le Comité a, après avoir demandé des précisions, été informé qu'il n'était pas possible de prévoir la surface de terrain ou le nombre d'itinéraires d'accès qui seraient

dégagés car cela dépendait des priorités des parties ainsi que des conditions générales d'opération.

48. Le Comité consultatif note que les unités militaires de déminage de la FINUL, auxquelles il est proposé d'affecter des ressources d'un montant de 1 294 000 dollars pour l'exercice 2012/13 au titre des activités de détection des mines et de déminage, reçoivent l'appui de l'Équipe des Nations Unies pour l'appui à la lutte antimines (A/66/701, par. 57 et 58). Le Comité note que ce montant représente une baisse d'environ 138 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2011/12, qui résulte du transfert de la coordination des activités de déminage à l'armée libanaise. Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que les services fournis comprenaient une formation préalable à la validation et une évaluation de la validation des groupes militaires de déminage, que des visites de contrôle de la qualité étaient effectuées sur les sites concernés par les activités de déminage et que le personnel recevait des instructions relatives à la sécurité.

*Supports d'information, d'éducation et de communication
sur le VIH/sida*

49. Comme l'indique en détail le cadre de budgétisation axé sur les résultats figurant dans le projet de budget, la mission prévoit de produire et distribuer une série d'articles tels qu'affiches, brochures et porte-clefs dans le cadre de sa campagne d'information, d'éducation et de communication sur le VIH/sida destinée à l'ensemble de son personnel. Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que des ressources d'un montant de 52 276 dollars avaient été affectées à la production et à la diffusion de ces articles au cours de l'exercice 2012/13. Il a également été informé que, compte tenu de la relève fréquente du personnel militaire, de tels articles complétaient et soutenaient l'action de diffusion de l'information auprès du personnel.

Projets à effet rapide

50. Il est proposé d'ouvrir des crédits à hauteur de 500 000 dollars pour l'exercice 2012/13 afin de poursuivre la mise en œuvre des projets à effet rapide par la FINUL. Le Secrétaire général note qu'il est essentiel que la mission continue d'apporter son soutien à la population locale dans sa zone d'opérations et que ces projets restent d'une importance cruciale. Après examen de ses projets, la FINUL a établi qu'il continuait d'être nécessaire de remédier aux déficiences concernant l'accès aux services de base et d'apporter un appui aux autorités locales en renforçant leurs capacités (ibid., par. 59 à 61).

51. Le Comité consultatif note qu'un montant de 500 000 dollars a été alloué à 25 projets à effet rapide durant l'exercice en cours. Après avoir demandé des précisions, il a été informé qu'au 2 mars 2012, huit projets, dont le coût total s'élevait à 137 072 dollars, étaient en cours de mise en œuvre. Il a également été informé qu'au cours de l'exercice 2011/12, les modifications apportées au niveau de la supervision des projets à effet rapide de la mission avaient retardé leur mise en œuvre. C'est désormais le Bureau des affaires civiles qui supervise ces projets, et ce, depuis janvier 2012, et leur mise en œuvre s'est depuis lors accélérée. **Le Comité souligne l'importance de la mise en œuvre des projets à effet rapide dans l'amélioration des relations entre la mission et la population locale et attend de la FINUL qu'elle mette en œuvre la totalité des projets prévus dans les délais fixés.**

4. Autres questions

Coopération avec les missions dans la région

52. Les paragraphes 15 à 21 du projet de budget donnent des informations sur la coopération avec les missions dans la région. Il y est indiqué que la FINUL continuera de remplir la fonction de coordonnateur régional pour ce qui est des services informatiques et télématiques, de la déontologie et de la discipline, des initiatives relatives au VIH/sida et des activités de contrôle la concernant et concernant la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Elle continuera en outre de collaborer étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, notamment en lui fournissant un appui administratif, logistique et technique. Le Secrétaire général indique que la FINUL continuera de jouer un rôle de premier plan pour les initiatives menées à l'échelon régional en matière de formation. **Le Comité consultatif continue de soutenir les initiatives prises pour favoriser la coopération régionale entre les missions au Moyen-Orient, ainsi que le rôle actuellement joué par la FINUL à cet égard.** Il note à cet égard que le concept de centre de services régional proposé pour les missions au Moyen-Orient pourrait avoir une influence sur les mécanismes de coopération actuels (voir A/66/591, par. 84). Le Comité a donné son avis sur ce sujet dans son rapport sur les questions intersectorielles.

Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

53. Dans son rapport sur l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité des commissaires aux comptes a noté que l'application de ses recommandations était mieux surveillée. Il a notamment souligné, à titre d'exemple, la création du Groupe de la mise aux normes et du suivi au sein du Bureau du Directeur de l'appui à la mission (A/66/5 (Vol. II), chap. II, par. 11). Le Comité consultatif rappelle que ce groupe a été créé au cours de l'exercice 2010/11 pour fusionner les fonctions des commissions d'enquête et de nouvelles fonctions de mise aux normes et de suivi, notamment de coordination de la suite donnée aux observations formulées à l'issue des audits et la mise au point et en œuvre des procédures de gestion des risques. **Le Comité est convaincu que le Groupe de la mise aux normes et du suivi permettra d'appliquer avec diligence les recommandations formulées par les organes de contrôle. Il demande à ce que le projet de budget pour 2013/14 comporte des informations sur le fonctionnement dudit groupe, s'agissant notamment de la gestion des risques.**

V. Conclusion

54. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre pour ce qui est du financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 figurent à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/66/582). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 17 900 dollars, ainsi que les**

recettes et ajustements divers d'un montant de 28 857 500 dollars, soient portés au crédit des États Membres.

55. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre pour ce qui est du financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont indiquées à la section V du projet de budget (A/66/701). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 31 août 2012, et sous réserve de la présentation d'informations à jour sur la composition de la flotte aérienne de la mission, d'ouvrir un crédit de 517 020 600 dollars (voir aussi par. 1 ci-avant) pour le maintien de la mission durant les 12 mois de l'exercice 2012/13.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/582)
- Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/701 et Corr.1)
- Dix-huitième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2012/124)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/66/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 concernant la FINUL (A/65/743/Add.9)
- Résolution 65/303 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban
- Résolutions 425 et 426 (1978), 1701 (2006), 2004 (2011) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Du 1 ^{er} juillet 2011 au 31 janvier 2012			Prévisions pour la période allant du 1 ^{er} février au 30 juin 2012				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses prévues	Dépenses effectives 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart en pourcentage	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) ÷ (1)	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	-	-	-	-	-	-	-	
Contingents	312 578,4	161 494,5	151 083,9	132 149,7	293 644,2	18 934,2	6,1	Diminution des dépenses en raison d'un taux effectif moyen de vacance de postes de 20 %, supérieur au taux de 18 % prévu au budget
Police des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	
Unités de police constituées	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel	312 578,4	161 494,5	151 083,9	132 149,7	293 644,2	18 934,2	6,1	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	61 518,3	39 627,7	21 890,6	26 909,1	66 536,8	(5 018,5)	(8,2)	Augmentation des ressources demandées en raison d'un taux effectif moyen de vacance de postes de 5 %, inférieur au taux de 11 % prévu au budget
Personnel recruté sur le plan national	36 569,7	24 953,7	11 616,0	17 273,7	42 227,4	(5 657,7)	(15,5)	Augmentation des ressources demandées en raison d'un taux effectif moyen de vacance de postes de 21 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, inférieur au taux de 33 % prévu au budget et de la révision des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national entrés en vigueur le 1 ^{er} septembre 2010

	Du 1 ^{er} juillet 2011 au 31 janvier 2012			Prévisions pour la période allant du 1 ^{er} février au 30 juin 2012				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses prévues	Dépenses effectives 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart en pourcentage	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) ÷ (1)	
Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	567,6	290,7	276,9	150,8	441,5	126,1	22,2	Diminution des dépenses en raison d'un taux effectif moyen de vacance de postes de 25 %, supérieur à la prévision de déploiement des effectifs au complet
Total partiel	98 655,6	64 872,1	33 783,5	44 333,5	109 205,6	(10 550,0)	(10,7)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	
Consultants	136,2	53,6	82,6	82,6	136,2	-	-	
Voyages	1 291,8	553,4	738,4	715,0	1 268,4	23,4	1,8	
Installations et infrastructures	51 753,5	32 095,0	19 658,5	25 235,8	57 330,8	(5 577,3)	(10,8)	Augmentation des ressources demandées en raison d'un coût effectif moyen du gazole de 0,93 dollar le litre, contre 0,63 dollar le litre prévu au budget; annulée en partie par la réduction des ressources nécessaires au titre des remboursements aux pays fournissant des contingents pour le soutien autonome
Transports terrestres	8 422,0	6 412,7	2 009,3	3 716,3	10 129,0	(1 707,0)	(20,3)	Augmentation des ressources demandées en raison d'un coût effectif moyen du gazole de 0,93 dollar le litre, contre 0,63 dollar le litre prévu au budget
Transports aériens	8 487,9	3 435,2	5 052,7	3 440,5	6 875,7	1 612,2	19,0	Diminution des dépenses en raison du déploiement proposé de deux hélicoptères Bell 212

	Du 1 ^{er} juillet 2011 au 31 janvier 2012			Prévisions pour la période allant du 1 ^{er} février au 30 juin 2012				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses prévues	Dépenses effectives 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart en pourcentage	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) ÷ (1)	
Transports maritimes et fluviaux	31 905,8	31,3	31 874,5	35 193,2	35 224,5	(3 318,7)	(10,4)	moins onéreux, du fait de l'indisponibilité des hélicoptères Super Puma
Informatique	3 499,9	3 286,3	213,6	157,0	3 443,3	56,6	1,6	Augmentation des ressources demandées du fait de deux navires supplémentaires
Services médicaux	4 318,6	2 349,3	1 969,3	1 884,9	4 234,2	84,4	2,0	Diminution des dépenses en raison de la réduction des ressources nécessaires au titre des remboursements aux pays fournissant des contingents pour le soutien autonome
Matériel spécial	5 027,6	2 513,8	2 513,8	2 400,0	4 913,8	113,8	2,3	Diminution des dépenses en raison de la réduction des ressources nécessaires au titre des remboursements aux pays fournissant des contingents pour le soutien autonome
Fournitures, services et matériel divers	3 739,2	1 867,1	1 872,1	1 283,1	3 150,2	589,0	15,8	Diminution des dépenses en raison de la réduction des besoins en uniformes, drapeaux et autocollants, services de détection des mines et de déménagement
Projets à effet rapide	500,0	70,3	429,7	429,7	500,0	-	-	
Total partiel	134 236,6	64 054,4	70 182,2	78 256,7	142 311,1	(8 074,5)	(6,0)	
Total brut	545 470,6	290 421,0	255 049,6	254 739,8	545 160,8	309,8	0,1	

	<i>Du 1^{er} juillet 2011 au 31 janvier 2012</i>			<i>Prévisions pour la période allant du 1^{er} février au 30 juin 2012</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Dépenses effectives 2011/12</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6) ÷ (1)</i>	
Recettes provenant des contributions du personnel	12 287,4	7 200,1	5 087,3	–	7 200,1	5 087,3	41,4	
Total net	533 183,2	283 220,9	249 962,3	254 739,8	537 960,7	(4 777,5)	(0,9)	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–	
Total	545 470,6	290 421,0	255 049,6	254 739,8	545 160,8	309,8	–	

Annexe II

Récapitulatif des changements d'effectifs proposés pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>
Direction exécutive et administration				
Bureau du commandant de la Force	+1	AN	Spécialiste de la gestion de l'information	Réaffecté de la Section des services médicaux
	+1	SM	Assistant de gestion de l'information	Réaffecté de la Section du personnel civil
Total partiel	+2			
Composante 1				
Section de l'information	+2	GN	Assistants d'information	Réaffectés du bureau de Beyrouth
	+2			
Bureau de Beyrouth	-2	GN	Interprètes	Réaffectés à la Section de l'information
	-2			
Total partiel	-			
Composante 2				
Bureau du Directeur de l'appui à la mission	-1	SM	Assistant administratif	Poste transformé en poste GN
	+1	GN	Assistant administratif	Poste SM transformé en poste GN
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffecté du Centre mixte des opérations logistiques
	+1			
Groupe de la mise aux normes et du suivi	+1	SM	Assistant administratif	Réaffecté du Bureau du chef des services administratifs
	+1			
Bureau du chef des services administratifs	-1	SM	Secrétaire de la condition d'enquête	Réaffecté au Groupe de la mise aux normes et du suivi
	+1	SM	Assistant du conseiller du personnel	Réaffecté du Service régional de l'informatique et des communications
	+1	GN	Assistant social	Réaffecté du Centre mixte des opérations logistiques
	+1			
Section de la gestion des contrats	-1	P-4	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transféré à la Section des services généraux
	-1	SM	Assistant à la gestion des contrats	Transféré à la Section des services généraux

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>
	-3	GN	Assistants administratifs	Transférés à la Section des services généraux
	-5			
Section des finances	-1	SM	Assistant (finances)	Réaffecté à la Section des services généraux
	-1			
Section du personnel civil	-1	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffecté au Bureau du commandant de la Force
	-1			
Section des achats	-1	GN	Assistant aux achats	Poste supprimé
	-1			
Section des services généraux	+1	P-4	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transféré de la Section de la gestion des contrats
	+1	SM	Assistant à la gestion des contrats	Transféré de la Section de la gestion des contrats
	+1	SM	Assistant administratif	Réaffecté de la Section des finances
	+3	GN	Assistants à la gestion des contrats	Transférés de la Section de la gestion des contrats
	+1	GN	Assistant (gestion des installations)	Réaffecté de la Section du génie
	+1	GN	Assistant (gestion des installations)	Réaffecté de la Section des approvisionnements
	+2	GN	Assistants (gestion des installations)	Réaffectés de la Section des transports
	+10			
Section de la gestion du matériel	+1	SM	Assistant (gestion du matériel)	Réaffecté de la Section des approvisionnements
	+1			
Section des approvisionnements	-1	SM	Assistant (gestion des avoirs)	Réaffecté à la Section de gestion du matériel
	-1	GN	Assistant (rations)	Poste supprimé
	-1	GN	Assistant à la gestion des carburants	Réaffecté à la Section des services généraux
	+1	GN	Assistant (stocks et fournitures)	Réaffecté du Centre mixte des opérations logistiques
	-2			

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>
Section des services médicaux	-1	AN	Pharmacien	Réaffecté au Bureau du commandant de la Force
	-1			
Section du génie	-1	GN	Assistant Génie	Réaffecté à la Section des services généraux
	-1			
Centre mixte des opérations logistiques	-9	GN	Assistants aux services linguistiques	Postes supprimés
	-1	GN	Assistant aux services linguistiques	Réaffecté au Bureau du chef des services administratifs
	-1	GN	Assistant aux services linguistiques	Réaffecté au Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	-1	GN	Assistant aux services linguistiques	Réaffecté à la Section des transports aériens
	-1	GN	Assistant aux services linguistiques	Réaffecté à la Section des approvisionnements
	-13			
Section des transports	-2	GN	Assistants (transports)	Réaffectés à la Section des services généraux
	-2			
Section des transports aériens	+1	GN	Assistant aux transports aériens/opérations aériennes	Réaffecté du Centre mixte des opérations logistiques
	+1			
Service régional de l'informatique et des communications	-1	SM	Technicien en télécommunications	Réaffecté au Bureau du chef des services administratifs
	-1			
Total partiel	-13			
Total	-11			
Personnel recruté sur le plan international	-1			
Administrateur recruté sur le plan national	-			
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	-10			